



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2022**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 39

En exercice : 39

Ayant pris part à la délibération : 36

Affiché le : 17/10/2022

L'an deux mille vingt-deux et le treize du mois d'octobre à 18H00 le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Présents : M. GACHON – Mme CZURKA – M. AMAR – Mme MORBELLI – M. MERSALI – Mme CUIILLIERE – M. GARDIOL – Mme ATTAF – M. PORTE – Mme NERSESSIAN – M. MICHEL – M. PIQUET – M. RENAUDIN – M. OULIE – Mme HAMOU-THERREY – Mme MICHEL – Mme ROSADONI – Mme BERTHOLLAZ – M. DE SOUZA – Mme ROVARINO – Mme CHAUVIN – Mme LEHNERT – M. JESNE – M. SAURA – M. MENGEAUD – M. SAHRAOUI – M. FERAL – M. BOCCIA – Mme SAHUN – M. ALLIOTTE – M. SANCHEZ – M. BORELLI

Pouvoirs : M. MONDOLONI à M. AMAR – Mme DESCLOUX à Mme NERSESSIAN – Mme RAFIA à Mme HAMOU-THERREY – Mme CARUSO à Mme MICHEL

Absents : M. GACHET-Mme JONNIAUX – Mme CONTICELLO

Secrétaire de séance : M. SAURA

OBJET: PROCÉDURE DE DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT – AN 97P - CW 226 – CW 209P – CW 393P – LANCEMENT ENQUÊTE PUBLIQUE - GRIFFON

N° Acte : 3.6

Délibération n° 22-157

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le Code de la Voirie Routière
Vu le Code de l'Urbanisme
Vu le Code des Relations du Public et de l'Administration
Vu le code de la Propriété des Personnes Publiques

Considérant que la société SETEC INTERNATIONAL, sise au 7 chemin des Gorges de Cabriès, projette de démolir et de reconstruire sur site ses locaux.

Considérant que ce projet nécessite l'occupation d'une emprise publique communale, cadastrée section AN 97p, CW 226, CW 209p et CW 393p, qui permettra de réaliser un bâti plus important, en alignement et en cohérence avec le tracé foncier.

Considérant que ce projet s'inscrit dans une dynamique économique que la Commune souhaite encourager sur son territoire.

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Considérant la nécessité de désaffecter et de déclasser les emprises publiques impactées par le projet, d'une contenance de 1056 m² (dont 88 m² sont déjà désaffectés), en vue de leur incorporation dans le domaine privé communal et de leur aliénation,
Considérant la nécessité de soumettre ce projet à l'enquête publique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote à l'Unanimité

APPROUVE le projet de la désaffectation et de déclassement d'une partie des propriétés communales cadastrées section AN 97p (953 m²), CW 226 (3 m²), CW 209p (33 m²) et CW 393p (67 m²), d'une contenance totale d'environ 1 056 m².

DECIDE le lancement d'une enquête publique nécessaire au déclassement de l'emprise totale concernée.

PRECISE que l'enquête publique se fera par arrêté municipal.

PRECISE que le déclassement sera prononcé par délibération du Conseil municipal, à l'issue de l'enquête publique.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la concrétisation de ce déclassement.

Le Secrétaire de séance

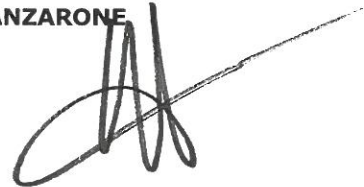
D. SAURA



POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le 17 octobre 2022

P. le Maire et par délégation
Directrice des Affaires Juridiques et
Institutionnelles

C. LANZARONE



MIS EN LIGNE LE :

17 OCT. 2022

Service Conseil Municipal